- Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :
 - Chemin du Balloir
 - Numéros: 335, 278, 315, 360
- Décide de modifier l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
LIEU DIT LE BALLOIR	335	Chemin du Balloir
LIEU DIT LE BALLOIR	278	Chemin du Balloir
LIEU DIT LE BALLOIR	315	Chemin du Balloir
LIEU DIT LE BALLOIR	360	Chemin du Balloir

